

# DURÉE DE CONTRAT

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- ◊ La durée d'un contrat d'apprentissage est comprise **entre 6 mois et 3 ans maximum** sous réserve des cas de prolongation prévus par le code du travail :
- ◊ En cas d'échec à l'obtention du diplôme ou du titre professionnel visé, l'apprentissage peut être prolongé pour une durée d'un an maximum :
- ◊ 1° Soit par prorogation du contrat initial ou de la période d'apprentissage ;  
2° Soit par conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur dans des conditions fixées par décret.
- ◊ Le contrat d'apprentissage peut être un CDI mais la plupart du temps, les employeurs signent des CDD.
- ◊ L'objet des contrats en alternance est **l'obtention du diplôme** donc les soutenances doivent être obligatoirement incluses dans les contrats. Le contrat doit aller, dans l'idéal, jusqu'à la date de jury.

IUT ÉPINAL - HUBERT CURIEN

7 rue des Fusillés de la Résistance, 88010 ÉPINAL

<https://iut-epinal.univ-lorraine.fr/>

